



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

22 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 13 - votants : 14

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-deux Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Janvier 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Marie-Pierre RICORDEL, Fabrice CHAMPALLE, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Corinne KRDZALIC, Mickael LAMIDÉ, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASCOU), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Yvon RIALLAND.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 11 Décembre 2025

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé par 14 voix POUR.

Présentation des membres du Conseil Municipal des Enfants :

Les membres du Conseil municipal se sont présentés aux membres du CME. Le CME est composé de 10 enfants : 6 ont été élus fin 2025 et 4 poursuivent leur mandat pour une année supplémentaire. Les membres du CME se sont à leur tour présentés : Ninon CHATAL, Mathéo LE GUIADER-FEREY, Jean DOUCEY-MARQUET, Clotilde GAIGEARD, Marceau LE TUTOUR, Emile TABART, Ewan PRIVÉ, Garance LENICE, Paul DUFOUR et Ambre BARREMAECKER.

Présentation du projet de logements intergénérationnels

SOLIHA Bretagne a été missionné par la Commune d'Arzal pour réaliser une pré-étude de faisabilité technique et financière pour la construction d'un habitat intergénérationnel de 12 logements locatifs sociaux et d'une salle commune sur les terrains communaux situés dans le bourg.

Le projet permettra de répondre à l'obligation de production de logements sociaux contractée lors de l'acquisition des terrains par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) en 2018.

Les différentes rencontres précédentes avec des bailleurs sociaux ont conduit la Commune à travailler sur un projet où elle serait le bailleur social.

Le projet présenté par SOLIHA porte sur la création de 12 logements sociaux à savoir :

- 8 logements de type T2 (d'une surface d'environ 42 m²)
- 4 logements de type T3 (d'une surface d'environ 62 m²)

Les logements projetés en rez-de-chaussée seraient tous accessibles PMR (4 logements type T2 et 2 logements type T3). Les logements projetés à l'étage seraient réservés pour des jeunes ménages avec ou sans enfant (4 logements de type T2 et 2 logements de type T3).

Le projet comprend également une salle commune qui pourraient accueillir des activités intergénérationnelles.

Le coût estimatif du projet est de 2 598 792 € TTC. Selon le plan de financement prévisionnel, le coût pour la Commune s'élèverait à 726 000 € avec une prévision de loyers annuels d'environ 50 000 €.

001/2026 Subvention exceptionnelle Boule bretonne - 2026

Avec l'accord de la municipalité, l'association Boule Bretonne a aménagé un nouveau terrain de boule, la Commune participant à l'achat des matériaux et les membres de l'association se chargeant de la réalisation des travaux.

Il est proposé de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 250 € afin de couvrir l'achat des matériaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association Boule bretonne.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2026.

002/2026 Classement des haies existantes au Plan Local d'Urbanisme

Lors de l'examen du projet d'aménagement foncier d'Arzal, le Conseil National de Protection de la Nature a conditionné son avis favorable au classement de l'ensemble des haies de la commune au sein du PLU actuel.

En effet, sur l'ensemble du linéaire de haies présentes dans le périmètre de l'AFAGE, seules 19% sont d'ores et déjà classées au PLU. Selon le CNPN, la commune doit s'engager à classer une part plus significative du linéaire bocager existant dans le cadre de la révision de son PLU. Ainsi, l'ensemble des haies identifiées dans l'étude d'impact de l'AFAGE comme assurant une fonction écologique significative doivent être classées au PLU.

Il est proposé de classer les haies soit au titre des EBC (espaces boisés classés) soit au titre des éléments paysagers conformément à la cartographie ci-jointe.

Ainsi, un linéaire de 96,8 km de haies sera classé en EBC (soit 55% du réseau bocager présent sur la commune) et un linéaire de 46 km de haies sera inscrit en éléments paysagers (soit 26% du réseau bocager de la commune). A ces 96,8 km de haies classées, s'ajoutent celles récemment plantées à Ker david et Kermasson pour un linéaire de 5,5 km, haies classées EBC de par leurs fonctionnalités écologiques anti-érosives importantes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- Décide le classement de l'ensemble des haies identifiées dans l'étude d'impact de l'AFAGE, comme assurant une fonction écologique significative (distinguée selon la densité et l'âge des arbres, la présence d'arbres à cavités, la présence de milieux voisins favorables, ...) soit au titre des EBC (espaces boisés classés) soit au titre des éléments paysagers.

Dit que la cartographie correspondant à ce classement est jointe en annexe à la présente délibération.

003/2026 Dispositif « Argent de Poche » 2026

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le dispositif « Argent de poche » pour l'année 2026.

Ce dispositif donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité pendant les vacances scolaires d'Hiver (Février), de Printemps (Avril), d'Été (Juillet et Août) et de la Toussaint (Octobre).

En contrepartie de leur investissement, les participants reçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée (3H00) le matin.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces verts, entretien des bâtiments, ... Ils seront accompagnés d'un employé communal qui les encadrera pendant tout le temps de leur activité.

Conditions de participation :

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter Arzal

Pour candidater, les jeunes devront retirer un dossier d'inscription en Mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR :

- Décide de mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les vacances scolaires d'Hiver (Février), de Printemps (Avril), d'Eté (Juillet et Août) et de la Toussaint (Octobre) aux conditions ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Cession de l'immeuble Rue des Palis :

Le compromis de vente a été signé le 20 Janvier chez le notaire.

- Exercice militaire :

L'exercice militaire Orion 2026 de grande ampleur est organisé entre le 17 et le 20 Février 2026. Cet exercice prévoit un entraînement des armées au combat de haute intensité entre St Nazaire et Vannes. De 30 à 60 militaires seront hébergés dans la salle des sports sur cette période, se déplaçant dans 5 camions et 10 tout-terrains.

- La Forge :

La pré-réception des travaux aura lieu le Lundi 26 Janvier 2026 et la réception définitive est programmée le Lundi 9 Février. La mise en service du bâtiment n'interviendra pas avant mi-Avril, date du raccordement par ENEDIS.

- Commission Cadre de Vie :

Hervé LEFEBVRE propose de réunir la commission le mercredi 28 janvier à 18h00.

- Restitution du travail des étudiants de l'école d'architecture de Nantes :

Présentation des différents projets cet après-midi au Complexe Michel LE CHESNE. Arzal était concernée par 3 projets : au niveau du centre des PEP et Colon, au niveau du Bourg (Mairie/médiathèque/église) et au niveau des bords de Vilaine à Kerdavid.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

<p align="center"><u>Prochains Conseils municipaux :</u></p> <p align="center">Jeudi 5 Février 2026</p> <p align="center">Jeudi 5 Mars 2026</p>
--